



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LE PPCMOI RELATIF AU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), SITUÉ AU 2477 CHEMIN PRINCIPAL, LOT 4 122 055 DU CADASTRE DU QUÉBEC AFIN D'AUTORISER UN USAGE DE TYPE SALLE DE SPECTACLE À LA FERME

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

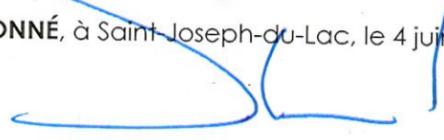
QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, a adopté le premier projet de résolution concernant le PPCMOI relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé au 2477 chemin Principal, lot 4 122 055 du cadastre du Québec afin d'autoriser un usage de type salle de spectacle à la ferme;

QUE ce projet de résolution sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 11 juin 2024 à 19 h.00, à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général à l'Hôtel de ville située au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 4 juin 2024

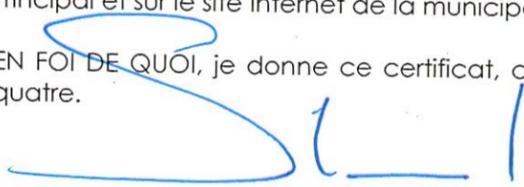
DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 4 juin 2024.


Stéphane Giguère
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de résolution concernant le PPCMOI [...]) en affichant une copie entre 9 h et 16 h 30, le quatrième jour du mois de juin de l'an deux-mille-vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110 chemin Principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois de juin de l'an deux-mille-vingt-quatre.


Stéphane Giguère
Directeur général